COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour le Conseil AGRIFISH du 12.12.2022: Un approvisionnement viable en eau potable propre requiert dès maintenant une interdiction des pesticides chimiques de synthèse dans les périmètres de protection des eaux

Karlsruhe, le 08.12.2022 : Dans un article de presse, l'Office fédéral allemand de l'environnement (UBA) a fait remarquer en juillet que l'agriculture conventionnelle, même avec de bonnes pratiques agricoles, est désormais responsable de pressions sur les ressources en eau potable par les produits de dégradation des pesticides et produits phytosanitaires chimiques de synthèse. Selon lui, les procédures d'autorisation des pesticides ne fournissent plus une protection suffisante. Ceci est principalement dû aux plaintes déposées avec succès par les producteurs contre les restrictions d'application des pesticides en Allemagne, lesquelles ont dû être suspendues par la justice, malgré le fait qu'elles reposent sur des informations scientifiques très actuelles. Des plaintes similaires sont également possibles dans d'autres États membres de l'UE.

« L'UBA attire l'attention sur de nouvelles failles dans les procédures d'autorisation pour les pesticides. La proposition de la Commission de l'UE du 22.06.2022 pour un règlement (SUR : Sustainable Use of plant protection products Regulation) prévoyant une interdiction des pesticides dans les périmètres de protection des eaux est donc d'autant plus importante. C'est la seule manière de pouvoir préserver la qualité élevée de l'eau potable. Toutefois, les substances naturelles utilisées comme pesticides qui sont autorisées dans l'agriculture biologique doivent rester autorisées, car un approvisionnement en eau potable viable requiert un passage à l'agriculture biologique dans les périmètres de protection des eaux » a indiqué Matthias Maier, président de l'IAWR.

En 2019, le Parlement européen avait déjà regretté une détérioration des ressources en eau potable due aux produits de dégradation des pesticides et il avait constaté que ceci conduisait à une augmentation des moyens de traitement à mettre en œuvre dans les usines d'eau. Ces frais supplémentaires n'étaient pas couverts par les pollueurs, mais par les services d'eau potable. Le directeur de l'IAWR, Wolfgang Deinlein, a donc déclaré le 26.10.2022 au cours d'un événement au Parlement européen : « Les coûts qui découlent de l'installation et du fonctionnement de moyens de traitement supplémentaires pour éliminer les produits de dégradation des pesticides doivent donc être pris en charge à l'avenir par les pollueurs conformément au droit primaire européen (« polluter pays »). Comme beaucoup de métabolites des pesticides ne peuvent être éliminés que par une technique très pointue d'osmose inverse, les coûts s'élèvent rapidement à plusieurs milliards d'euros, ce qui fait qu'un financement de cette technique n'est pas assuré partout. Par chance, le Parlement européen s'est déjà prononcé le 20.10.2021 dans sa résolution sur la stratégie « De la ferme à la table » pour une réduction des pesticides de 50 % d'ici 2030. Nous sommes donc convaincus que le Parlement accomplira son devoir de protection de la santé publique, de l'environnement et d'approvisionnement en eau potable propre en approuvant une interdiction des pesticides dans les périmètres de protection des eaux. »

Au regard de la réunion du Conseil AGRIFISH du 12.12.2022, Matthias Maier ajoute : « Ceci est également valable pour le Conseil des ministres de l'Agriculture qui a aussi adopté en 2020 la directive de l'UE sur l'eau potable. Dans ce cadre, les différents échelons européens sont responsables en fonction de l'importance de l'eau potable pour la santé humaine. Le Conseil a donc aussi la responsabilité de permettre aux usines d'eau de respecter les valeurs limites indiquées pour les pesticides (et leurs métabolites). Lorsqu'on regarde conjointement les restrictions financières, réglementaires et en particulier les limites techniques, les capacités des usines d'eau à éliminer postérieurement de manière plus poussée les apports de pesticides touchent à leurs limites, et ces limites ne doivent pas être dépassées. Le règlement SUR doit donc être adopté le plus vite possible. »

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'initiative citoyenne européenne « Sauvons les abeilles et les agriculteurs ! » a été considérée comme un succès le 10.10.2022. La Commission de l'UE a été priée par 1,1 million de citoyennes et de citoyens de l'UE de présenter une proposition législative prévoyant une réduction encore plus importante des pesticides que ce qui est prévu dans la proposition de règlement SUR de la Commission de l'UE.

Interlocuteurs / interlocutrices :

Wolfgang Deinlein Directeur de l'IAWR c/o Stadtwerke Karlsruhe GmbH +49 721 599 3202 deinlein@iawr.org https://fr.iawr.org/	Christoph Preuß Chargé de presse de l'ARW +49 221 178-3035 presse@rheinenergie.com www.arww.org
Walter Kling Président de l'IAWD c/o Wiener Wasser walter.kling@wien.gv.at Tel. +431/59959 – 31002 www.iawd.at	Matthias Krüger Représentant de l'AWE c/o Fernwasserversorgung Elbaue/Ostharz GmbH +49 3421 757-511 matthias.krueger@fwv-torgau.de www.awe-elbe.de
Gerard Stroomberg PhD Directeur de RIWA-Rijn +31 6 3011 4547 stroomberg@riwa.org www.riwa-rijn.org	Ulrich Peterwitz Directeur de l'AWWR +49 209 708-274 ulrich.peterwitz@awwr.de www.awwr.de
Dr. Josef Klinger Service de coordination de l'AWBR c/o TZW – DVGW-Technologie-zentrum Wasser +49 721 9678 111 awbr@tzw.de https://fr.awbr.org/	Maarten van der Ploeg Directeur de RIWA-Meuse +31 6 8334 3478 vanderploeg@riwa.org www.riwa-maas.org/fr/
Kathleen De Schepper c/o De Watergroep +32 499 58 34 80 kathleen.de.schepper@dewatergroep.be www.dewatergroep.be	